



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Bordeaux, le 25 novembre 2014

Madame, Monsieur,

Afin d'aller vers plus de justice sociale en dotant de moyens renforcés les établissements qui rencontrent le plus de difficultés, la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé d'engager la refondation de l'éducation prioritaire, dont les zones les plus anciennes datent de 1982.

**Le Recteur**

CAB.DP

Téléphone  
05.57.57.38.06

Télécopie  
05.56.24.19.44

[ce.recteur@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.recteur@ac-bordeaux.fr)

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81 499  
33060 Bordeaux Cedex

En cohérence avec la rénovation de la politique de la ville, cette refondation vise à établir une nouvelle carte de l'éducation prioritaire construite sur la base de critères objectifs, constitutifs d'un indice social, afin qu'elle recouvre la difficulté sociale et scolaire. Plus équitable, cette carte identifiera ceux qui en ont le plus besoin.

Au plan national le nombre de réseaux restera le même : 1082. Mais leur implantation variera pour répondre aux difficultés des territoires. Ainsi, en Aquitaine, nous passerons de 43 à 34 réseaux.

A la rentrée de septembre 2015, de nouveaux réseaux constitués d'un collège et des écoles rattachées entreront dans le dispositif. Leurs moyens pédagogiques seront augmentés pour une meilleure réussite scolaire. Les professeurs bénéficieront d'une amélioration de leurs conditions de travail.

A l'inverse, un certain nombre de réseaux aujourd'hui en éducation prioritaire sortiront du dispositif, les difficultés sociales et scolaires s'étant améliorées. Cette évolution doit être perçue positivement.

Pourtant beaucoup de fausses informations sont diffusées pour inquiéter. La sortie de l'éducation prioritaire, dit-on, se traduirait par de nombreuses fermetures de classe, autant de suppressions de postes de professeurs et une augmentation du nombre d'élèves par classe atteignant 30 ou 35.

Rien de cela n'est vrai.

Dans le cadre de l'allocation progressive des moyens, je veillerai à ce que chaque collège et chaque école concerné dispose bien des moyens nécessaires à la réussite de chaque élève. A cet effet, je proposerai à chaque établissement la signature d'un contrat académique de priorité éducative lui garantissant les moyens nécessaires.

Ainsi, conformément à notre idéal républicain, l'école restera équitable et performante.

Le recteur de l'académie

